

DECISION MUNICIPALE n° D20221003-090

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

	Service	Service Culturel
	Type	Contrat de cession de spectacle
Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture
Spectacle	LOOMIE ET LES ROBOTS	
Date	Vendredi 9 décembre 2022	
Lieu	Centre culturel Jean Ferrat	
Attributaire	Les 7 Fromentins	

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : Est approuvée la prise en charge du contrat de cession relatif au spectacle « LOOMIE ET LES ROBOTS », produit par Les 7 Fromentins, domicilié 39 rue Fernand Enguehard – 92220 BAGNEUX, proposé par le service culturel dans le cadre de la saison 2022-2023.

Article 2 : Le présent contrat de cession a pour objet l'organisation du spectacle « LOOMIE ET LES ROBOTS », présenté le vendredi 9 décembre 2022 à 9 h 00 & à 14 h 00 au centre culturel Jean Ferrat d'Ussel.

Article 3 : Le montant total de cette prestation s'élève à **5 500 € T.T.C.**

Le transport est inclus dans le contrat

Les hébergements ainsi que les repas sont à la charge de Ville :

- 2 repas le mercredi 7 (soir), jeudi 8 (midi et soir), le vendredi 9 (midi et soir)
- 3 repas du soir le mardi 25 avril 2023
- 1 chambre double (nuitée/petit-déjeuner) du mercredi 7 au vendredi 9 décembre 2022

Article 4 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 3 octobre 2022



**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**

Christophe ARFEUILLÈRE